

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU VENDREDI 07 JUILLET 2023**

❶ - DESIGNATION REFERENT COMMUNAL – ANIMATION FONCIERE AGRICOLE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, demande la désignation d'un référent agricole communal. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023 a été mise en place une animation foncière agricole sur l'ensemble du territoire afin de préserver le foncier agricole grâce à la mise en œuvre de stratégies foncières locales adaptées (reconquête agricole, réglementation des boisements, aménagement foncier, échanges amiables, etc), et ainsi améliorer la structuration foncière des exploitations agricoles afin de créer les conditions pour maintenir une activité agricole sur nos territoires.

Ces actions sont menées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER, la Communauté de Communes, le SMADC des Combrailles.

La mise en œuvre de ces actions passe par un réseau de référents agricole, qui :

-contribue à la mise à jour des informations sur les exploitations agricoles et l'évolution du foncier agricole de la commune,

-participe à des groupes de travail pour réfléchir, avec les référents de communes voisines, aux enjeux agricoles et fonciers du territoire et proposer des pistes d'actions pouvant ensuite être mises en œuvre dans le cadre de l'animation territoriale agricole.

Le référent agricole désigné doit être un membre du conseil municipal ayant une bonne connaissance des exploitations et du foncier agricole de la Commune et doit être désigné avant le

Sur le territoire des Combrailles, des référents agricoles ont déjà été désignés dans le cadre du réseau agricole animé par le SMADC des Combrailles. Ces référents peuvent donc être les mêmes le cas échéant.

Après discussion, M. Guillaume LEGOY est désigné référent communal.

❷ - COMPTE-RENDU CONSEIL D'ECOLE

Le troisième conseil d'école de l'année 2022/2023 du RPI Condat en Combraille / Saint-Avit. Il se déroulera mardi 27 juin, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie de Condat.

..Effectifs du RPI – 40 élèves à la rentrée

..Bilan de l'année scolaire

..Préparation de l'année 2023-2024

❸ - TOUR DE FRANCE

Rappel des étapes :

La Mairie a pris un arrêté car le dimanche 9 juillet, en raison du passage du Tour de France, il sera interdit de circuler sur la RD 941 de 10h à 18h. De ce fait, les voies communales n° 53, 3, 76, 13, 46, 58, 20, 69, 60, 22, 61, 84, 83, 63, 11, 88 et 24 et les chemins ruraux n° 90, 29, 82, et 83 seront interdits d'accès aux abords de la départementale. Il est rappelé d'être très vigilants quant à la divagation d'animaux domestiques ainsi que des troupeaux.

Rappel étapes tour de France

* étape 9 du 9 juillet (10 communes) : Saint-Avit, Condat-en-Combrailles, Combrailles, Pontaumur, La Goutelle, Bromont-Lamothe, Pontgibaud, St Ours, Volvic, Sayat

* *étape 10 du 11 juillet : St Ours*

* étape 11 du 12 juillet (15 communes) : St Beauzire, Chappes, Ennezat, Saint-Ignat, Martres-sur-Morge, Sardon, Aubiat, Bussière-et-Pruns, Aigueperse, Chaptuzat, Saint-Agoulin, Champs, Saint-Quintin-sur-Sioule, Durmignat, Lapeyrouse.

La pose des barrières se fera le Dimanche matin à partir de 8 H.